

Chiffres clés

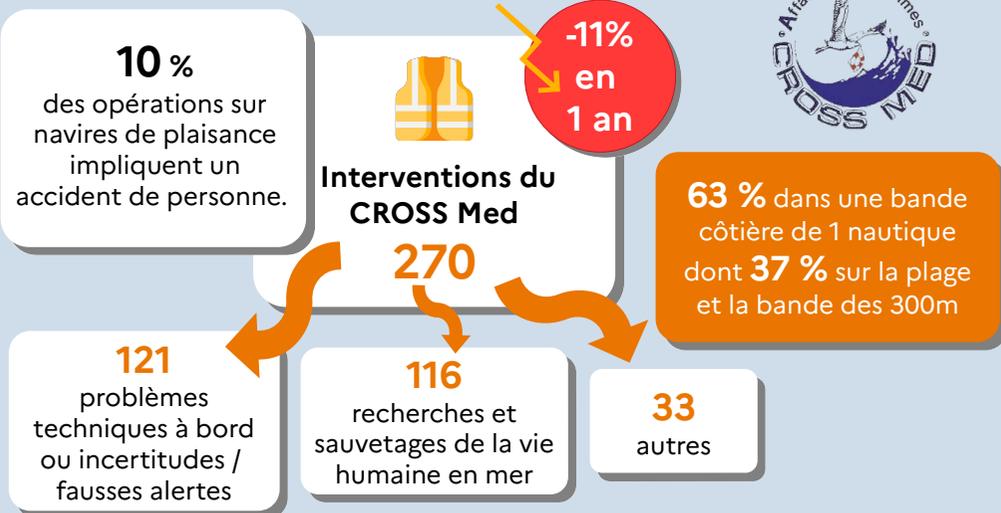
1 195 contrôles réalisés ¹

70 infractions

13 retraits de permis mer

¹ Données des unités (DDTM, brigades nautiques de la gendarmerie départementale etc.) sauf ² unités en raison de données indisponibles

Nombre d'interventions coordonnées par le CROSS Méditerranée ² (données Cross Med, année 2022)



Les moyens d'intervention

Moyens des unités littorales des affaires maritimes de la DDTM

8

Agents de contrôle en mer et sur le littoral

3

Moyens nautiques : 2 semi-rigides et 1 vedette semi-hauturière

Autres unités de contrôle en mer

- Gendarmerie maritime de Sète
 - Brigade nautique de la gendarmerie départementale de Marseillan et du Grau-du-Roi
 - Douane de Sète et de la Grande Motte
 - 2** postes de secours
- Surveillance des plages par les CRS de Vias et La Grande Motte



Ce qu'il faut retenir pour 2022

- Le maintien d'un haut niveau d'opération avec une augmentation de **1,36%** sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, mais une baisse dans l'Hérault et le Gard.
- Une **augmentation des interventions liées aux accidents de baignade et de loisirs nautiques** (kayak, paddle, kite surf, etc.), due à une impréparation des usagers.
- 1/3 des infractions** ont lieu dans la **bande des 300 mètres**.
- 2 journées de sécurité en mer regroupant les unités de contrôle en mer de l'Hérault et du Gard** : le 10 juillet, sur le secteur Baie Aigues-Mortes – Port-Camargues / Flèche sableuse de l'Espiguette et le 9 août, sur le secteur allant de Frontignan à Marseillan et sur l'étang de Thau → **169 contrôles réalisés et 21 infractions relevées**.

Le **CROSS Méditerranée** assure, dans sa zone de compétence, la recherche et le sauvetage, la surveillance de la navigation, la surveillance des pollutions, la diffusion des renseignements de sécurité maritime (météo, AVURNAV).

¹ Les données du baromètre sont calculées sur la période de mi-juin à mi-septembre 2022.

² Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Méditerranée.

Sécurité des loisirs nautiques

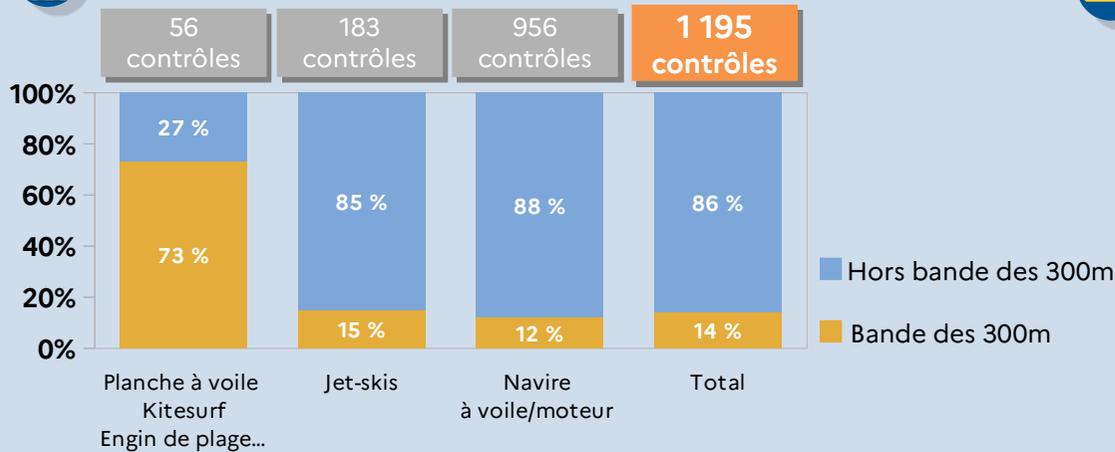
... et pour aller plus loin

La mer demeure un espace dangereux, avant de prendre la mer : PEA (Préparer Équiper Alerter)

- Connaître la météo
- Connaître la réglementation
- Connaître son état de santé et celui des passagers
- Vérifier son matériel et le bateau
- Porter une tenue adaptée
- Emporter un téléphone portable
- Alerter : VHF16 et 196

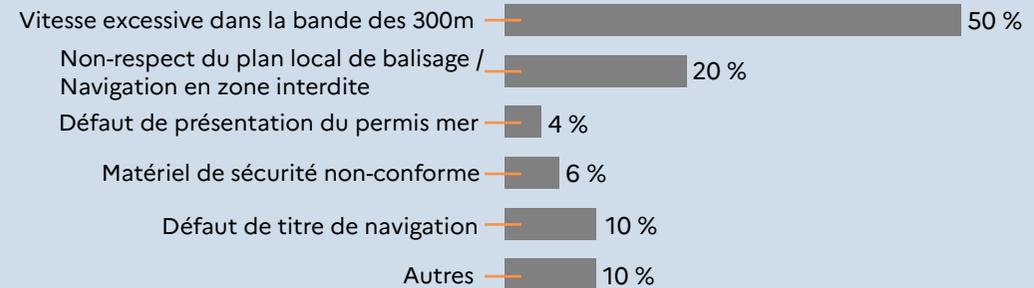


Contrôles effectués par zone et type de bateau



Retrait temporaire de permis mer

24 contrevenants
31 infractions



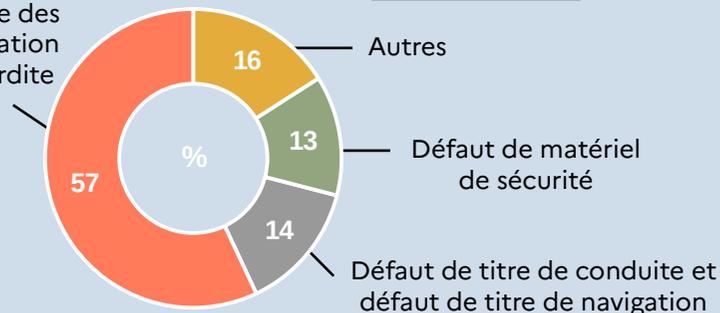
55 % des personnes reçues ont fait l'objet d'un retrait de permis et 10 % ont fait l'objet d'un avertissement. Le taux de non présentation à la commission de retrait de permis mer augmente : près de 35 % des contrevenants.



Typologies des infractions

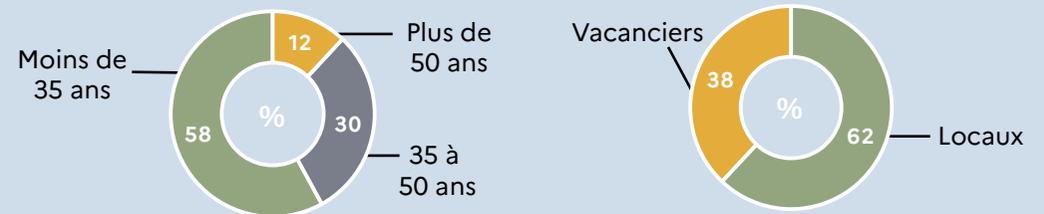
70 infractions générales

Vitesse excessive dans la bande des 300m / navigation en zone interdite



Profil des personnes convoquées en commission de retrait de permis mer

13 suspensions de permis



62 % des infractions sont commises à bord de jet-skis (VNM) alors qu'ils ne représentent que 10 % des engins immatriculés sur Sète.